

CHARTRE du CYCLOTOURISTE.

- Lieu de rendez-vous : Il est fixé par l'animateur en charge de la sortie.
- Quand : Le mardi après-midi à 13h50 pour un départ à 14h00. (L'horaire de départ pourra être avancé de novembre à fin mars).
- Confirmation de la sortie :
- **Pour les habitués, par courriel, le lundi soir.**
- Pour les nouveaux venus ou les participants occasionnels, prendre contact la veille avec l'un des animateurs pour connaître le lieu de rendez-vous.

- Matériel (non fourni) :
- Un vélo de route en bon état et équipé conformément aux dispositions du Code de la Route. *Un VTC peut convenir pour une pratique très occasionnelle.*
- Un casque de cycliste **obligatoire**.
- Une tenue de cycliste est fortement conseillée, ainsi que des chaussures bien adaptées aux pédales.
- Des gants de cycliste pour l'été et chauds pour la mauvaise saison, sont indispensables.
- Un vêtement de pluie.
- Un gilet réfléchissant, **dont le port est obligatoire la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.**
- Une chambre à air de secours.
- Un bidon.
- Quelques barres de céréales.
- La licence et le passeport santé dûment renseignés.
- Téléphone portable pour ceux qui en possèdent un. (Le numéro d'appel est à communiquer aux animateurs).

Avant le départ de la sortie :

- Chaque participant se présente à (ou aux) l'animateur (s). Un pointage est réalisé.
- Les nouveaux ou les participants occasionnels présenteront leur licence et leur passeport santé à l'animateur.

- **En l'absence de licence valable, aucune participation à l'activité ne sera possible.**

- L'animateur en charge de la sortie en fait la description et rappelle les règles de sécurité au groupe.

Pendant la sortie :

- L'activité se pratique dans l'esprit qui anime la retraite sportive :
 - **Camaraderie – Convivialité – Sécurité – Respect strict des règles du Code de la Route.**
 - **L'effort physique doit être mesuré, sans esprit de compétition.**
- Respecter les consignes et se conformer aux recommandations de l'animateur.
- Ne pas se séparer du groupe, autrement dit respecter l'allure moyenne de celui-ci.
- Respecter l'itinéraire indiqué par l'animateur.
- **Sur une route, on roule à droite en file indienne en respectant une distance de sécurité de l'ordre de deux longueurs de vélo. Cette disposition est d'ailleurs obligatoire à la chute du jour ou lorsque les conditions de circulation l'exigent.**
- Emprunter les pistes cyclables lorsqu'elles existent.

En cas de mauvais temps, la sortie peut être annulée.

Tous les animateurs sont bénévoles et peuvent, pour des raisons personnelles, être indisponibles ponctuellement. Nous n'avons pas la possibilité de prévenir de l'annulation d'une activité, aussi faut-il excuser les éventuels empêchements.

Pour les vacances scolaires se renseigner auprès des animateurs.

La remise de cette charte vaut pour acceptation.